

[Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2010)**

Heft 1863

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

elle ne finance plus les crèches, mais les enfants dont les parents exercent une activité extérieure.

Après une année, l'expérience est jugée positive par les autorités communales qui y voient de nombreux avantages. Toutes les familles répondant aux conditions de revenu – un revenu imposable de 100'000 francs au maximum – obtiennent une subvention de 4 à 107 francs par jour en fonction de leur capacité financière et de leur taux d'occupation professionnelle ou bénévole, à faire valoir pour une garderie ou une mère de jour. Alors qu'auparavant seules les familles ayant trouvé une place dans une crèche subventionnée profitaient de l'aide publique. En cinq mois le nombre d'enfants au bénéfice de ce bon de garde extra-

familiale a passé de 367 à 531. Et le nombre d'établissements d'accueil a également augmenté.

Cette forme de subvention laisse aux parents le libre choix de l'établissement, même si ce dernier n'est pas situé sur le territoire communal. Cette liberté parentale favorise une offre de places plus adéquate aux besoins. Par ailleurs le fait que la subvention croît avec le taux d'occupation des parents a induit une augmentation de ce taux d'occupation.

La gauche reste sceptique, voire franchement hostile à cette approche de la garde d'enfants par la demande. Lors d'une assemblée des délégués du parti socialiste suisse en été 2008, un document de travail présenté par la Zurichoise Jacqueline Fehr fut sèchement

refusé. En particulier la gauche romande et le Syndicat des services publics défendent les crèches publiques. Genève ambitionne de municipaliser toutes les institutions existantes.

La Ville de Berne a récemment décidé d'une expérience pilote analogue à celle de Lucerne, contre l'avis des socialistes et des Verts. La gauche craint qu'un tel modèle conduise à la fois à une baisse de qualité dans la prise en charge de la petite enfance et à une dégradation des conditions de travail du personnel. Des craintes qui pourraient être dissipées grâce à une procédure de certification des établissements de garde – niveau de formation du personnel et respect de la convention collective de travail notamment.